



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Marseille, le 2 mai 2017

Région



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Le Recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

Le Recteur de l'académie de Nice,  
Chancelier des universités

Le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Le Président du Conseil régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

à

Mesdames et Messieurs les Provisseurs des  
académies d'Aix-Marseille et de Nice

Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
établissements d'enseignement et de formation  
professionnelle agricoles

**Objet : évolution de l'offre de formation et d'orientation en vue de la préparation de la rentrée scolaire 2018.**

L'évolution de la carte des formations sous statut scolaire et/ou la par voie de l'apprentissage s'inscrit désormais dans le cadre de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et constitue une compétence partagée avec la collectivité régionale.

Dans ce contexte, le Conseil régional et les autorités académiques ont décidé de créer un **comité opérationnel régional d'évolution de la carte des formations** (COPREF), composé de représentants des deux académies, de la DRAAF et du Conseil régional.

Ce comité, co-piloté par le président du Conseil régional et le recteur de région académique, est une instance de réflexion et de proposition sur l'évolution de la carte des formations professionnelles en charge :

- d'établir un état des lieux complet des filières de formation ;
- d'évaluer le besoin en formation ;
- d'envisager des propositions de fermeture, de transformation ou d'ouverture de formations sous statut scolaire ou par la voie de l'apprentissage.

Les procédures de recueil des demandes et d'expertise mises en œuvre jusqu'à présent sont toutefois conservées.

Ainsi, les projets qui seront présentés devront s'appuyer sur une démarche stratégique menée dans chaque établissement, en liaison avec les services académiques et les conseillers techniques de chaque rectorat, les services de la DRAAF et les services du Conseil régional. Les projets devront s'inscrire dans les orientations du **contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2016-2021 (CPRDFOP)**, adopté le 17 mars 2017 <sup>(1)</sup>.

Ce document fixe notamment les axes permettant de construire une offre de formation en cohérence avec l'économie régionale et la demande sociale, ce qui suppose de questionner les formations à l'aune des débouchés possibles en intégrant les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur.

L'évolution de la carte des formations 2018 doit avoir pour objectif essentiel l'accès à l'emploi, tout en ayant pour ambition d'assurer la satisfaction des besoins des entreprises et des personnes, ainsi que des territoires, dans une double perspective de formation tout au long de la vie et de création d'une offre territoriale cohérente de formation. Les projets pourront présenter un caractère innovant en anticipation des mutations économiques. Dans ce cadre, il peut être envisagé la création de certifications complémentaires ou une « coloration » des enseignements professionnels.

Les efforts porteront par voie de conséquence sur la cohérence et la sécurisation des poursuites d'études du niveau V au niveau III, filière par filière, au regard des niveaux pertinents d'insertion, en recherchant la complémentarité des voies de formation en termes d'offre, de parcours, ainsi que d'élévation du niveau de formation au sein de l'établissement ou d'un réseau d'établissements.

Les campus des métiers et des qualifications, sont de véritables communautés collaboratives entre entreprises, centres de formation et de recherche, pouvoirs publics et collectivités territoriales. Conçus pour offrir des parcours de formation complets allant du CAP aux licences professionnelles et aux diplômes d'ingénieurs, ces campus constituent, dans une logique d'insertion professionnelle, une réponse souple et adaptée à un besoin de spécialisation ou de formation à un métier émergent en s'appuyant sur les Opérations d'Intérêt Régional (OIR), conçues pour être des accélérateurs de développement sur des domaines d'excellence prioritaires.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux propositions concernant des dispositifs susceptibles de prévenir le décrochage scolaire ou d'accueillir des jeunes non qualifiés dans un parcours d'insertion, notamment dans le cadre du droit au retour en formation pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans.

De même, seront appréciés les projets reposant sur une organisation pédagogique associant les différentes voies d'accès à la qualification, statut scolaire et apprentissage. Les opportunités de développement de cette mixité seront favorisées par la mutualisation des équipements et des infrastructures.

Votre démarche pourra s'appuyer sur le document « carte des formations professionnelles », établi conjointement par les deux académies qui vous permettra de disposer d'un état de l'offre de formation régionale et d'appréhender les enjeux économiques régionaux filière par filière. Ce document sera disponible sur les portails intranet des académies.

La campagne d'appel à projets sur l'applicatif OSEC sera limitée aux projets sous statut scolaire répondant strictement aux orientations définies ci-dessus. **Elle sera ouverte jusqu'au 13 juillet 2017.**

Les propositions d'évolution de sections professionnelles (ouvertures / fermetures) feront l'objet d'une instruction concertée entre les services concernés des rectorats, de la DRAAF et du Conseil régional selon le calendrier fourni en pièce jointe. Elles seront classées par ordre de priorité et mises en cohérence

---

<sup>1</sup> <http://www.regionpaca.fr/tvregion/assemblees-plainieres/rapports-de-lassemblee-plainiere-du-17-mars-2017/formation-professionnelle.html>

avec les demandes d'ouvertures de formations en apprentissage formulées dans le cadre des procédures spécifiques relevant du plan régional d'apprentissage (PRA).

In fine, conformément à la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, le Président du Conseil régional arrêtera, après concertation avec les branches professionnelles et les organisations syndicales professionnelles des employeurs et des salariés concernées, la carte des formations professionnelles initiales après accord du Recteur de région académique et du Directeur de la DRAAF.

L'ensemble des dossiers retenus fera l'objet d'une délibération commune de la Région pour la formation initiale scolaire et apprentissage.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Provisseuses, Mesdames les Directrices, Messieurs les Provisseurs, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**Le Recteur de l'académie de  
Nice**



**Emmanuel ETHIS**

**Le Recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille**



**Bernard Beignier**

**Le Directeur régional de  
l'alimentation, de l'agriculture et  
de la forêt**



**François Goussé**

**Le Président du Conseil régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



**Christian Estrosi**

**Calendrier de la procédure d'élaboration de la carte des formations des lycées**

Période	Objet
Mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion du <b>Pré-CopREF</b> : définition des orientations de la carte des formations de la rentrée N+1 au vu de l'état des lieux de l'offre de formation et des perspectives économiques régionales.</li> </ul>
Mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Lettre de cadrage et d'orientation</b> à destination des établissements.</li> </ul>
Juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Saisie des <b>projets triennaux</b> par les établissements via <b>OSEC</b>.</li> </ul>
13 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fermeture de l'application <b>OSEC</b>.</li> </ul>
Fin Aout 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Extraction des fichiers et envoi aux différents services.</li> <li>➤ Réception et début de l'instruction des dossiers.</li> </ul>
Septembre Octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Instruction des demandes (collectivité régionale - Etat).</li> <li>➤ Réunion de filière/ avis des inspecteurs.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion du <b>Pré-CopREF</b> pour instruction conjointe des dossiers (projet pédagogique, étude de faisabilité) par les <b>rectorats / DRAAF / Région (DLYC/DEFA) /</b> visite des lycées.</li> <li>➤ Réception des projets des CFA à la <b>DEFA</b>.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Echange sur la complémentarité des demandes d'évolution pour les CFA publics et CFA de branches et les lycées professionnels et technologiques.</li> <li>➤ Concertation service apprentissage.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consultation des <b>branches professionnelles</b>.</li> </ul>
Novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion du <b>Pré-CopREF</b> pour validation des dossiers retenus.</li> <li>➤ Présentation des propositions d'évolution de l'offre de formation <b>aux représentants des chefs d'établissements (groupe Blanchet régional)</b>.</li> </ul>
Décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Groupe de travail inter-académique : présentation aux <b>organisations syndicales</b> des propositions d'évolution de l'offre de formation.</li> <li>➤ Avis du <b>comité régional académique (CoRéA)</b>.</li> <li>➤ <b>Avis du Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole (formations EA)</b>.</li> <li>➤ Réunion du <b>CopREF</b> présidé par le recteur de région académique et le Président du Conseil régional pour validation des dossiers retenus .</li> </ul>
Janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation du projet dans les comités techniques académiques.</li> <li>➤ <b>Avis du Comité Régional de l'Enseignement Agricole</b>.</li> <li>➤ Préparation délibération et rapport (Conseil régional).</li> <li>➤ Réunion de préparation de rentrée des chefs d'établissement.</li> </ul>
Février 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consultation des <b>CAEN</b>.</li> <li>➤ Consultation du <b>COPAREF</b>.</li> <li>➤ Consultation du <b>CREFOP</b>.</li> </ul>
Mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Vote des élus du Conseil Régional</b> sur la carte des formations professionnelles et le programme régional de l'apprentissage.</li> </ul>